

VOXELIS SAS – 261, rue de Paris - 93100 MONTREUIL
Marques commerciales CEME COMMUNICATION et STUDIOPHONE MULTIMEDIA
RCS 682 015 888 BOBIGNY - Tél. : 01 49 93 14 30 - Web : www.voxelis.fr

1. PRIX

Les prix s'entendent en Euros net hors taxes. Les prix peuvent être révisés sans préavis de notre part.

2. COMMANDE

Toute commande de matériel ou de service d'enregistrement doit être accompagnée d'un bon de commande ou d'un devis signé et cacheté qui implique l'adhésion entière et sans réserve à nos conditions générales de vente. Toute modification des présentes conditions générales sera obligatoirement l'objet d'une mention explicite sur la facture, le devis accepté, ou de la contractualisation de Conditions Particulières de Vente.

3. FACTURATION

Les factures sont toujours établies aux prix et conditions en vigueur lors de la livraison de la prestation ou du matériel commandés. Le minimum de facturation est de 30 Euros HT.

4. LIVRAISON

VOXELIS se réserve le droit de procéder à la livraison totale ou partielle de vos commandes. Le délai d'expédition du matériel est de 48h ouvrables à réception de commande, sous réserve de disponibilité des articles en stock. En cas de prestation spécifique de préparation du matériel (pré-chargement de musique, extension mémoire...) ce délai est porté à 72h. VOXELIS s'engage à communiquer par fax ou email tout dépassement de ces délais.

5. TRANSPORT

Le transport est à la charge du client. FRANCO DE PORT pour toute commande de prestation d'enregistrement ou de commande de matériel d'un montant minimum de 300 Euros HT pour la France et la Corse (à l'exclusion des DOM TOM). En cas de manquant ou d'avarie du matériel, des réserves écrites et précises sur le bordereau de transport devront être confirmées dans les 3 jours ouvrables par lettre recommandée avec AR. En cas de non respect de ces conditions, la responsabilité du client est engagée et aucun remboursement ne pourra être envisagé. En cas de dégradation d'un support audio (K7 ou CD) envoyé par courrier postal, VOXELIS s'engage à retourner un nouveau support sous les 3 jours dès réception dudit support dégradé. Le client doit vérifier dès réception les marchandises et contrôler les quantités, l'état du matériel, les références de la marchandise et leur conformité à la commande. Passé le délai de 3 jours à compter de la date de réception de marchandises, aucune réclamation ne sera possible.

6. GARANTIE

Matériel : VOXELIS assure une garantie d'un an en échange standard sur tous produits facturés. Sont exclues de cette garantie les pannes résultant d'une utilisation anormale, surtension électrique, casse, incendie, dégâts des eaux, ou une installation non confiée à un professionnel des télécommunications. L'échange standard s'effectue sous réserve de disponibilité du matériel. En cas d'avance, le retour du matériel en panne doit s'effectuer sous quinze jours. Au bout de 15 jours, le matériel non retourné est facturé au tarif neuf en vigueur.

Services d'enregistrement : VOXELIS assure une garantie sur tous les messages vocaux facturés. La limitation du délai de réclamation est de 10 jours ouvrables à date de livraison des messages. Cette garantie s'applique en cas de non-conformité de la livraison aux instructions du client (erreurs sur les textes, les musiques, les formats et les durées de fichiers, les supports d'enregistrement) et d'inadaptation des niveaux sonores au matériel de diffusion annoncé par le client. Dans le cas de critères subjectifs d'appréciation sur les instructions explicites du client (ton, rythme, accent...), la garantie s'applique sous réserve que le client accepte un délai de réflexion et d'essai de 20 jours ouvrables pour confirmer sa réclamation. Le client s'engage à fournir impérativement toutes les informations artistiques et techniques nécessaires à la bonne réalisation d'un message vocal : phonétique, texte dactylographié, traduction en langue étrangère, fond musical, durée des messages, format de livraison des messages, support de livraison. Les informations jointes au bon de commande, sont considérées comme un « Bon à enregistrer ». Ces informations sont indispensables à l'application de la clause de garantie.

7. CONTRATS D'ABONNEMENT, CRÉDITS DE MESSAGES

Les prestations d'enregistrement récurrentes, les formules d'abonnement et les crédits de messages vendus par VOXELIS sont soumises à des conditions particulières de vente, stipulées sur les documents de vente de ces prestations et acceptées par le client à la commande ou lors du paiement de la première facture.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

Type de règlement : Le règlement de la première commande s'effectue comptant par chèque ou par virement. Les conditions de paiement pour les commandes suivantes sont à réception de facture par virement, par chèque ou par traite acceptée à 30 jours fin de mois. Les réclamations sur factures doivent nous parvenir au plus tard huit jours après réception du relevé.

Pénalités de retard : Pour les factures impayées à la date fixée, les frais de contentieux et de procédure seront à la charge entière du débiteur. Tout retard dans le paiement entraîne de plein droit, à la charge du client, une indemnité forfaitaire à 15% du montant total de la facture impayée.

Réserve de propriété : VOXELIS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral des matériels fournis (Loi n° 80-335 du 12 Mars 1980).

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE

Toute reproduction ou distribution totale ou partielle de nos enregistrements effectuée sans autorisation est illicite et expose le contrevenant à des poursuites judiciaires.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La prestation de VOXELIS se limite à la fourniture et à la livraison de matériel et d'enregistrements sonores, dont l'utilisation, la maintenance, la coordination restent sous la responsabilité du client. VOXELIS décline toute responsabilité quant aux conséquences indirectes de dysfonctionnements matériel, logistique, ou de planning de ces prestations.

11. IMPÔTS, TAXES et REDEVANCES SACEM ET SCPA

Tous impôts, taxes, redevances type SACEM ou SCPA (SCPP et SPPF), présents ou futurs, sont à la charge du client et acquittés par ses soins.

Une musique dite « hors redevance » ou « libre de droits » SACEM et/ou SCPA est garantie par VOXELIS libre de droit au moment de la commande, et pour une période maximale de 12 mois. Dans cette période, et dans le cas où la dite musique devient une oeuvre protégée et donc sujette à une redevance auprès de ces organismes, VOXELIS s'engage à mixer à nouveau et gratuitement votre enregistrement avec une autre musique de votre choix.

12. ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Pour tout litige entre VOXELIS et un de ses clients, la juridiction compétente sera le Tribunal de Commerce de BOBIGNY.